

Fiche Indicateur

3. Accès à un système d'assainissement

Indicateurs :

- 3.1a Part de la population totale, urbaine et rurale, ayant accès à un système d'assainissement amélioré (ISS)**
- 3.1b Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre (SMSS)**

Spécifications des indicateurs

Version: 3.0
Date: 11.05.2018



European Environment Agency



Implementation of the Shared Environmental Information System (SEIS) principles and practices in the ENP South region – SEIS Support Mechanism (ENI SEIS II South)

Version	Date	Auteur	Etat et description	Diffusion
1.0	27.02.2018	Deltares	Fiche technique mise à jour à partir de l'INDICATEUR 3 du SEIS I et de la nouvelle définition de l'indicateur ODD 6.2.1.	Equipe SEIS
2.0	12.04.2018	MED POL, EEA/ETC (Deltares), UNEP-MAP	Inclus commentaires de la part de UNEP-MAP	ENI South Countries (Atelier Athens, avril 2018)
3.0	11.05.2018	MED POL, EEA/ETC (Deltares), UNEP-MAP	Révision du point "Policy Questions" (enlevé)	Siteweb



European Environment Agency



Spécifications des indicateurs

Indicateurs H2020	
Domaine thématique EAU	Date 11.05. 2018 Auteur (s) AEE/ETC
Thème politique 3. Accès à l'assainissement	
Indicators: 3.1 Part de la population totale, urbaine et rurale, ayant accès à un système d'assainissement amélioré (ISS) 3.2 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre (SMSS)	



European Environment Agency



Principe de base

Pourquoi l'accès à l'assainissement est-il important pour l'état de la Méditerranée ?

La gestion des sources d'eau salubre et un assainissement adéquat sont essentiels au développement durable. L'accès à l'eau et l'assainissement sont considérés comme des indicateurs socio-économiques et sanitaires de base et des déterminants clés de la survie de l'enfant, de la santé de la mère et de l'enfant, du bien-être de la famille et de la productivité économique.

Le manque d'assainissement pose des risques sanitaires allant de l'eau potable contaminée à des formes de diarrhée potentiellement mortelles pour les nourrissons, en particulier pour les segments les plus pauvres de la population qui sont les plus exposés à une élimination inadéquate des déchets humains.

Accroître l'accès à des services d'assainissement améliorés reste politiquement difficile en raison des inégalités rurales/urbaines et de l'émergence de « poches » de pauvreté urbaine. La population urbaine devrait augmenter de 50% d'ici 2025 sur les rives Sud et Est de la Méditerranée. Assurer l'accès aux services d'assainissement dans les quartiers périphériques non réglementés et dans les villes moyennes et petites est donc un défi social majeur dans ces régions en développement. En outre, le changement climatique pose un défi supplémentaire aux régions dont les ressources en eau sont déjà rares, comme les pays de la Méditerranée orientale et d'Afrique du Nord, pour mieux gérer leurs ressources en eau et leurs services.

En Méditerranée, l'accès à l'assainissement et au traitement des eaux usées accuse toujours un retard par rapport à l'accès à l'eau potable. On dénombre encore 17,6 millions de personnes dans la région méditerranéenne sans assainissement. Ceci étant, la région Sud de la PEV est généralement au-dessus de la moyenne mondiale en ce qui concerne l'accès à un assainissement amélioré. Entre 2003 et 2011, l'accès à l'assainissement amélioré est passé de 87,5 % à 92 % dans la région (AEE, 2014). Bien que l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) consistant à réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et à l'assainissement de base d'ici 2015 ait été atteint, les disparités entre les zones rurales et urbaines restent importantes et peuvent atteindre jusqu'à 30 % dans certains pays de la rive Sud de la Méditerranée.

Raison du choix de l'indicateur

3.1 Part de la population totale, urbaine et rurale, ayant accès à un système d'assainissement amélioré (ISS)

Le Programme commun de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a conçu cet indicateur pour aider à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'un des objectifs du Millénaire pour le développement. Il correspond à l'Indicateur 7.9 des OMD : *Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées*, au titre de l'Objectif 7 : Assurer un environnement durable.

Étant donné que cet indicateur a également été adopté comme l'un des indicateurs de l'eau d'H2020 pendant l'ENI-SEIS I, il est jugé important de le maintenir pour assurer la continuité des séries chronologiques. De plus, cet indicateur a été référencé par plusieurs pays dans leurs plans d'action nationaux actualisés, où il se rapporte à des objectifs opérationnels spécifiques proposés par les pays méditerranéens (par exemple, *doter XX % de la population d'un raccordement aux réseaux d'égouts d'ici [2019 à 2025]*) au titre de l'Objectif écologique 5 de l'IMAP, qui est un des indicateurs communs proposés pour le Plan d'action pour la Méditerranée.

Malgré des différences dans les définitions nationales de la population urbaine et de l'assainissement acceptable, cet indicateur est important car il permet de montrer les progrès



European Environment Agency



réalisés dans la région méditerranéenne selon le type de collecte des eaux usées (individuelle ou collective) et le mode de traitement, renvoyant ainsi directement aux autres indicateurs prioritaires, par exemple, le volume d'eaux usées collectées et le type de traitement.

3.2 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre (SMSS).

Cet indicateur est basé sur la nouvelle définition de l'indicateur de l'objectif de développement durable (ODD) 6.2.1: *Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre (SMSS), y compris une installation de lavage des mains avec de l'eau et du savon.*

Il s'appuie sur l'indicateur 7.9 des OMD (population utilisant des infrastructures sanitaires améliorées) et aborde la santé publique au-delà du niveau des ménages, y compris le confinement et le traitement des déchets fécaux, qui n'est pas inclus dans la définition des OMD décrite au point 3.1a. La gestion sûre des déchets fécaux doit être considérée en plus de l'accès à des services améliorés, puisque le rejet des déchets fécaux pose un risque pour la santé publique. L'OMS a constaté qu'en passant à l'assainissement amélioré, la diarrhée diminuait de 16 %. Cependant, selon le type d'approvisionnement en eau, les maladies diarrhéiques peuvent être réduites de 28 à 45 % lorsque l'eau domestique est traitée et stockée dans des conditions sûres.

Références

- EEA, 2014. Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée - Vers des systèmes d'information partagés sur l'environnement. Rapport conjoint AEE-PNUE/PAM. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.
- ODD, 2016. Objectif 6 Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.
<https://unstats.un.org/sdgs/files/metadata-compilation/Metadata-Goal-6.pdf>
- Synopsis des PAN mis à jour : Points chauds, zones sensibles, cibles, mesures, indicateurs et portefeuilles d'investissement, PNUE/PAM, 2016.
- PNUE/PAM-Plan Bleu, 2009. État de l'environnement et du développement en Méditerranée, PNUE/PAM-Plan Bleu, Athènes
- ONU, 2015. Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2015. New York
- ONU-Eau, 2017. Guide pour le suivi intégré de l'Objectif de développement durable 6 concernant l'accès à l'eau et l'assainissement. Cibles et indicateurs mondiaux.
- OMS, 2009. Vision 2030 : La résilience de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement face au changement climatique. France.OMS, 2014. Prévention de la diarrhée par des interventions exécutées sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Risques et impacts dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.
- Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, 2017. Note d'orientation pour faciliter la consultation des pays sur les estimations du PCS pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène.
- Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, 2017. Progrès dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène - Mise à jour 2017 et données de référence pour les ODD.



European Environment Agency



Définition de l'indicateur

3.1 Part de la population totale, urbaine et rurale, ayant accès à un système d'assainissement amélioré (ISS)

« Le pourcentage de la population ayant accès à un assainissement amélioré » fait référence au pourcentage de la population ayant accès aux installations qui permettent d'isoler hygiéniquement les déjections humaines afin d'éviter un contact avec les hommes, les animaux et les insectes. Cet indicateur représente le pourcentage de la population (total, urbain, rural) ayant accès à des réseaux d'assainissement améliorés directement dans les habitations ou à proximité immédiate de celles-ci, pour l'évacuation des déjections humaines (réseau d'assainissement public, fosse septique ...).

La définition de « système d'assainissement amélioré » fournie par le PCS pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement de l'OMS et l'UNICEF est la suivante : raccordement à un réseau d'égouts public, à une fosse septique, à des latrines à chasse d'eau manuelle, l'accès à des latrines à simple fosse, à fosse améliorée ventilée.

Selon l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, des installations telles que les égouts ou fosses septiques, les latrines à chasse d'eau manuelle, les latrines à simple fosse ou à fosse améliorée ventilée sont considérées comme adaptées, à conditions qu'elles ne soient pas publiques. Pour être efficaces, ces installations doivent être correctement construites et entretenues. Les solutions d'assainissement considérées comme « non-améliorées » comprennent les latrines publiques ou partagées, les latrines à ciel ouvert et les latrines à seau.

Cet indicateur fait une distinction entre population totale, urbaine et rurale. Les caractéristiques des zones urbaines et rurales étant différentes d'un pays à l'autre, aucune définition ne peut être appliquée au niveau régional à cet égard. Les définitions nationales font le plus souvent référence à la taille des localités. Les populations rurales représentent souvent la part de la population qui n'est pas considérée comme urbaine. Certains pays établissent une distinction entre les populations communales et non communales plutôt qu'entre populations urbaines et rurales. D'autres considèrent les réfugiés comme un groupe de population distinct et d'autres encore ne font pas la moindre distinction entre la population rurale et urbaine. Se référer à la rubrique Incertitudes ci-après pour plus d'informations.

Unités

Pourcentage de la population (%).

Portée géographique

L'évaluation de l'indicateur se concentre principalement sur les pays PEV du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Tunisie). La coopération avec la Syrie est actuellement suspendue.

Définition de l'indicateur

3.2 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre (SMSS).



European Environment Agency



Dans le contexte du projet H2020 et de l'ENP-SEIS II, la composante de l'indicateur relative à l'hygiène (« système de lavage des mains à l'eau et au savon ») ne sera pas prise en compte.

Le PCS définit les « services d'assainissement gérés en toute sécurité » comme une installation sanitaire améliorée

- a) a) qui n'est pas partagée avec d'autres ménages
- b) et lorsque les excréments sont éliminés in situ ou traités hors site en toute sécurité,

Une installation « améliorée » est définie comme pour l'indicateur des OMD, c'est-à-dire des toilettes à chasse d'eau manuelle ou non, reliée aux réseaux d'égouts, des fosses septiques ou des latrines à fosse, des latrines améliorées ventilées, des latrines à fosse avec dalle et des toilettes à compostage.

"Élimination en toute sécurité in situ" : lorsque les latrines à fosse et les fosses septiques ne sont pas vidées, les déjections peuvent rester isolées du contact humain et peuvent être considérées comme étant gérées en toute sécurité.

En plus de l'« assainissement géré en toute sécurité », le PCS définit d'autres types d'assainissement moins développés :

Les « services d'assainissement de base » comprennent les installations sanitaires améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages mais qui ne répondent pas aux critères de traitement décrits. Si les installations sont partagées avec d'autres ménages, le service est classé comme « services d'assainissement limités ».

Les « services d'assainissement non améliorés » comprennent les latrines à fosse sans dalle ou plate-forme, les latrines suspendues et les latrines à seau. Enfin, au bas de l'échelle du système de classification figure la "défécation en plein air", c'est-à-dire les excréments humains éliminés dans les champs, les forêts, les buissons, les étendues d'eau, les plages ou autres espaces ouverts ou éliminés avec les déchets solides.

Unités

Pourcentage (%) de la population disposant de services « gérés en toute sécurité », « de base », « limités », « non améliorés » ou de « défécation en plein air ».

Portée géographique

L'évaluation de l'indicateur se concentre principalement sur les pays PEV du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Tunisie). La coopération avec la Syrie est actuellement suspendue.



European Environment Agency



Contexte politique et objectifs

Description du contexte politique

L'initiative Horizon 2020, qui vise à réduire la pollution de la Méditerranée d'ici 2020, reconnaît le rejet d'eaux usées insuffisamment traitées comme l'un des trois domaines prioritaires à l'origine d'une pollution majeure en Méditerranée. Dans la région méditerranéenne, cet indicateur est lié au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique) et à la Stratégie méditerranéenne de développement durable (2016-2025) (SMDD).

Les objectifs de la SMDD sont étroitement liés aux ODD. L'accès de la population à un assainissement adéquat et à un traitement approprié des eaux usées urbaines est directement lié à l'objectif 2 de la SMDD : *Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaire au moyen de formes durables de développement rural* ; et à l'objectif 3 : *Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables*.

Objectifs

Objectifs pertinents des initiatives mondiales :

- La cible de l'OMD consistait à *réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à des services d'assainissement*.
- La cible 6.2 associée aux indicateurs 3.1b est la suivante : *D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable*.

Objectifs régionaux pertinents :

- L'objectif de la SMDD en termes d'eaux usées traitées par pays est de 90 % d'ici 2025.
- SAP-MED: d'ici 2025, élimination conformément au protocole tellurique (LBS) des eaux usées des villes et agglomérations urbaines de plus de 100.000 habitants et dans des secteurs préoccupants ; d'ici à 2025, éliminer toutes les eaux usées municipales (eaux d'égout) conformément aux dispositions du Protocole LBS.

Objectifs des PAN actualisés (IEV-Sud) :

- L'Algérie, l'Egypte et le Liban ont défini des objectifs opérationnels communs liés au pourcentage de la population raccordée aux réseaux d'assainissement d'ici à [2019-2025].

Documents réglementaires associés

- Rapport 2012 des Objectifs du Millénaire pour le développement, Nations Unies, 2012.
- ONU-Eau, 2017. Guide pour le suivi intégré de l'Objectif de développement durable 6 concernant l'accès à l'eau et l'assainissement. Cibles et indicateurs mondiaux
- PNUE/PAM (2016). Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable 2016-2025. Valbonne.
- PNUE/PAM, 1999. Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre.
- PNUE/PAM, 2016. Synopsis des PAN mis à jour : Points chauds, zones sensibles, cibles,



European Environment Agency



mesures, indicateurs et portefeuilles d'investissement.

- PNUE/PAM, 2012. Objectifs existants et OQE concernant la pollution dans le cadre du Programme MEDPOL du PNUE/PAM.

Questions réglementaires

Les services d'assainissement s'améliorent-ils en Méditerranée ?

Questions réglementaires spécifiques

3.1 Quels sont les progrès réalisés en termes d'accès à des systèmes d'assainissement améliorés dans les zones urbaines, rurales et côtières ?

3.2 Quels sont les progrès enregistrés en termes de proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité ?



European Environment Agency



Méthodologie

3.1 Part de la population totale, urbaine et rurale, ayant accès à un système d'assainissement amélioré (ISS)

Méthodologie pour le calcul de l'indicateur

L'indicateur est calculé de la manière suivante :

$$(A / P) \times 100$$

A : Population ayant accès à des installations sanitaires améliorées.

P : Population

L'indicateur est calculé pour les populations urbaines, rurales et totales (urbaines + rurales). Le ratio est exprimé en pourcentage.

Les ensembles de données ci-dessous sont nécessaires au calcul de l'indicateur.

Couverture géographique

Au niveau national

- Population totale
- Population urbaine
- Population rurale
- Population totale ayant accès à des installations sanitaires améliorées.
- Population urbaine ayant accès à des installations sanitaires améliorées.
- Population rurale ayant accès à des installations sanitaires améliorées

Au niveau du bassin hydrologique côtier

- Population totale
- Population urbaine
- Population rurale

En général, les données brutes sont disponibles au niveau des pays. Mais si l'on connaît la population totale, urbaine et rurale des bassins hydrologiques côtiers, l'accès à des systèmes d'assainissement améliorés peut être étendu au niveau du bassin hydrologique côtier.

Sources de données

Sources nationales

Depuis la fin des années 90, des données sont régulièrement collectées au niveau (sous-)national à l'aide de recensements et d'enquêtes menées par les gouvernements nationaux, souvent avec l'appui d'organismes internationaux de développement.

Deux sources de données sont communes :

- a) les données administratives ou d'infrastructure qui rendent compte des installations nouvelles et existantes, par exemple les sociétés holding en tant que propriétaires de données/producteurs de données en Egypte
- b) les données des enquêtes auprès des ménages, y compris les enquêtes à grappes à indicateurs multiples (MICS), les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes sur les mesures du niveau



European Environment Agency



de vie (LSMS) et les recensements, comme le Recensement de la construction civile et de l'agriculture (CCBA). Ces derniers sont généralement réalisés par le Département des statistiques. Les statistiques sur la population rurale et urbaine sont généralement obtenues à partir des recensements de la population.

Sources internationales

Les données sur le pourcentage de la population utilisant chaque type de système sont disponibles dans la base de données des OMD par pays.

Unités géographiques

Cet indicateur est calculé à deux niveaux géographiques :

- au niveau des pays, y compris les subdivisions urbaines et rurales ;
- au niveau du bassin hydrologique côtier, en cas où les données ne sont pas disponibles au niveau des villes côtières, pour quantifier l'étendue des pressions telluriques susceptibles d'avoir un effet en aval sur l'état/impact de la mer.

Unités temporelles

Années

Couverture temporelle

2003-2016

Méthodologie pour combler les lacunes de données

Les lacunes en matière de données pourraient être comblées en combinant des données provenant de différentes sources, comme les enquêtes et les recensements, et en tenant compte des sources internationales, comme la base de données sur les OMD. Il convient toutefois de noter que l'intégration des données recueillies par le biais de différentes sources et méthodologies peut entraîner des divergences et des incohérences (voir la rubrique Incertitudes méthodologiques ci-dessous).

Références méthodologiques

- MED POL, 2015
- Groupe des Nations Unies pour le développement, 2003. Guide des indicateurs de contrôle des Objectifs du Millénaire pour le développement.
- Plan Bleu, 2006. Fiches méthodologiques des 34 indicateurs prioritaires pour le suivi de la « Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable ».
- Base de données sur les OMD
- <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Default.aspx>



European Environment Agency



Méthodologie

3.2 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre (SMSS).

Méthodologie pour le calcul de l'indicateur

Cet indicateur est calculé pour chaque classification de l'indicateur, des *services gérés en toute sécurité* à l'*absence de services*.

Pour calculer cet indicateur, plusieurs variables sont nécessaires :

- P: population totale
- TBP : nombre total de personnes ayant accès à un système d'assainissement de base (installations améliorées) qui inclut :
 - Le nombre total de personnes ayant accès à des canalisations d'égouts.
 - Le nombre total de personnes ayant accès à des fosses septiques.
 - Le nombre total de personnes ayant accès à d'autres installations améliorées sur place
- SMS : nombre total de personnes ayant accès à des systèmes gérés en toute sécurité, notamment :
 - Le nombre total de personnes ayant accès à des canalisations d'égouts qui sont contenues + transportées et livrées aux stations d'épuration + traitées dans les stations d'épuration.
 - Le nombre total de personnes ayant accès à des fosses septiques qui sont contenues + vidées pour le transport + transportées et livrées aux stations d'épuration + traitées dans les stations d'épuration.
 - Le nombre total de personnes ayant accès à d'autres installations améliorées sur place qui sont contenues + vidées pour le transport + transportées et livrées aux stations d'épuration + traitées dans les stations d'épuration. Ou élimination en toute sécurité sur place.
- SHP : nombre total de personnes dont les installations améliorées sont partagées avec d'autres ménages.
- UNP : nombre total de personnes ayant accès à des installations non améliorées qui ne séparent pas les excréments des contacts humains.
- ODP : nombre total de personnes déféquant à l'air libre.
- NBP : nombre total de personnes ne disposant pas d'installations sanitaires de base.

Les différentes classifications sont ensuite calculées de la manière suivante :

Services gérés en toute sécurité

$SMS/P * 100$

Services de base

$(TBP-SMS)/P * 100$

Services limités

$SHP/P * 100$

Non améliorés

$UNP/P * 100$



European Environment Agency



Pas de services

ODP/P * 100

Couverture géographique

Les calculs ci-dessus peuvent être effectués pour la population totale (P) de l'ensemble des zones nationales, rurales et urbaines. Ils peuvent en outre être effectués sur la population totale (P) pour les bassins hydrologiques qui se versent dans les villes méditerranéennes et ou côtières.

Sources de données

Livraison nationale par le biais d'enquêtes auprès des ménages, de registres des institutions et des services publics, de fournisseurs de services de vidange agréés.

Les données sur le pourcentage de la population utilisant chaque type de système sont disponibles dans la base de données des ODD par pays.

Unités géographiques

Cet indicateur est calculé à deux niveaux géographiques :

- Au niveau des pays, y compris la population totale et les subdivisions de la population urbaine et rurale.
- Au niveau du bassin hydrologique/bassin versant côtier, au cas où les données ne sont pas disponibles au niveau des grandes villes côtières, afin de quantifier l'étendue des pressions telluriques susceptibles d'avoir un effet en aval sur l'état/impact de la mer.

Unités temporelles

Années

Couverture temporelle

2003-2016

Méthodologie pour combler les lacunes de données

La base de données sur les ODD contient des estimations pour cet indicateur au niveau des pays. Il convient toutefois de noter que l'intégration des données recueillies par le biais de différentes sources et méthodologies peut entraîner des divergences et des incohérences (voir la rubrique Incertitudes méthodologiques ci-dessous).

Références méthodologiques

- Initiative de surveillance intégrée d'ONU-Eau pour l'ODD 6, 2017. Guide pour le suivi intégré de l'Objectif 6 développement durable sur l'eau et l'assainissement Cibles et indicateurs mondiaux ONU-Eau, 2016. Méthodologie de suivi par étapes pour l'indicateur 6.2.1. Ebauche. GEMI - Suivi intégré des cibles ODD liées à l'eau et à l'assainissement.
- Base de données des ODD.



European Environment Agency



Incertitudes

Incertitudes méthodologiques

- Définition d'un « système d'assainissement amélioré ».

Dans la description de cet indicateur, il est fait référence à la définition d'un « système d'assainissement amélioré » fournie par l'OMS et l'UNICEF (voir la rubrique Définition de l'indicateur ci-dessus). Plusieurs types d'installations sont néanmoins disponibles dans différents pays qui ne respectent pas toujours la définition standard. C'est la raison pour laquelle il est conseillé de documenter en détail les types d'installations qui sont représentés par les données (sous-) nationales.

- Systèmes d'assainissement améliorés partagés avec d'autres ménages

Lorsqu'un système d'assainissement amélioré est partagé avec d'autres ménages, le service d'assainissement est classé comme un service limité. Lorsqu'un ménage a des pratiques d'assainissement supplémentaires (moins qualifiées) (p. ex. défécation en plein air), par exemple, lorsque les installations ne peuvent pas toujours être partagées, la part de la population peut être classée dans plusieurs catégories. Les règles de comptage des ménages en fonction de leurs pratiques plus ou moins qualifiées doivent être les mêmes pour toutes les nationalités lors du suivi.

- Statistiques de population (urbaine, rurale, réfugiés)

Les statistiques de population représentent une source d'incertitude pour les raisons suivantes : a) la distinction entre population urbaine et rurale ne permet pas de fournir une seule définition applicable à tous les pays, b) certains pays considèrent les réfugiés comme un groupe de population distinct (par exemple, la Palestine) et c) d'autres pays ne font pas la distinction entre la population rurale et urbaine (par exemple, le Liban et Israël). C'est pourquoi, il est conseillé de documenter en détail les définitions (sous-) nationales des populations au moment de la réception des données à utiliser pour calculer l'indicateur.

- Conversion des données des ménages en données de population

Selon la définition de ces indicateurs, la référence se rapporte à la part de la *population*. Or, dans certains pays, cet indicateur est exprimé en termes de part des *ménages*. Dans ce cas, il faut convertir le nombre de ménages en population pour rester cohérent par rapport à la définition indiquée précédemment. Il est conseillé de décrire en détails les étapes et hypothèses utilisées pour effectuer la conversion.

- Combinaison de différentes sources de données et méthodologies

Les registres administratifs et les enquêtes auprès des ménages sont les deux principales sources de cet indicateur. Les statistiques relatives à la population rurale et urbaine proviennent directement des recensements de la population. La combinaison des différentes méthodologies peut entraîner des divergences entre différents jeux de données. C'est pourquoi il est nécessaire de documenter la méthode de collecte des données au moment de la réception des données.

Incertitudes des jeux de données

- Bien que les jeux de données requis pour calculer cet indicateur comprennent des données de population, (voir la rubrique Méthodologie), les pays ont présenté leurs données directement en % lors de la première soumission de rapports. En effet, en raison des incertitudes au niveau des statistiques de population (voir la rubrique Incertitudes méthodologiques), le calcul du pourcentage basé sur des jeux de données de population peut générer de fausses tendances.



European Environment Agency



- Les données ne sont pas régulièrement collectées par « le secteur », mais par des acteurs externes au secteur, dans le cadre d'enquêtes plus générales. Cette pratique accroît le risque d'incohérences
- Les dates de collecte et d'analyse des données issues des enquêtes auprès des ménages sont irrégulières, avec de longs intervalles entre les enquêtes, ce qui nuit à la complétude des données.
- Lorsque les données proviennent de sources administratives, elles font généralement référence aux installations d'assainissement existantes, qu'elles soient utilisées ou non. Il a été prouvé que les données des enquêtes étaient plus fiables que les registres administratifs et qu'elles fournissaient des informations sur les installations réellement utilisées par la population
- D'autres sources d'incertitudes de jeux de données peuvent provenir du fait que certains pays possèdent plus d'un producteur de données au niveau national. Par exemple, dans certains pays, les données proviennent à la fois du Ministère de l'eau et du Département des statistiques, chacun utilisant des méthodologies différentes. Une coordination des efforts de production et de compilation des données est nécessaire entre les différentes entités concernées.
- L'accès à des services d'assainissement gérés de manière sûre comprend des informations détaillées sur le confinement, le transport et le traitement des eaux usées. La collecte de données et les estimations sont en partie basées sur des enquêtes auprès des ménages. Il est peu probable que tous les ménages connaissent la méthode de confinement, de transport et de traitement de leurs eaux usées. Il faudrait donc combiner les jeux de données (enquêtes, surveillance, estimation), ce qui pourrait entraîner des erreurs et des incohérences entre les pays.
- Il peut y avoir un certain degré d'incertitude associé à l'estimation et aux hypothèses formulées concernant : les fosses septiques scellées qui pourraient ne pas être séparées de façon appropriée, des ressources en eau et sol, fosses septiques non vidées régulièrement, pourcentage d'eau usées non transporté vers les stations de traitements des eaux usées.

Incertitude du principe de base

- Bien que l'accès aux installations d'assainissement soit l'indicateur le plus raisonnable pour les évaluer, il pose tout de même d'importants problèmes méthodologiques et pratiques, comme indiqué précédemment. Il existe d'autres incertitudes relatives au principe de base de l'indicateur, notamment :
 - La qualité des installations n'est pas systématiquement abordée dans les enquêtes et recensements. En pratique, il est souvent difficile de s'assurer, lors d'une enquête ou d'un recensement, du type de solution d'assainissement que l'on considère comme amélioré ou pas.
 - Le fait que les installations soient disponibles ne veut pas dire qu'elles sont utilisées.
 - Bien que l'évaluation de l'ensemble de la chaîne, du type de services utilisés jusqu'au type de confinement et de traitement puisse se révéler utile, une véritable cartographie de l'ensemble de la chaîne pourrait s'avérer problématique.

